



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9681^e séance

Lundi 8 juillet 2024, à 10 h 10

New York

Provisoire

Présidents : M. Nebenzia/M^{me} Evstigneeva. (Fédération de Russie)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sullivan
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Benn
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/482)

Lettre datée du 28 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/519)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/482)

Lettre datée du 28 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/519)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/482, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et sur le document S/2024/519, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita : Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes remerciements, Monsieur le Président, pour cette nouvelle opportunité de présenter le rapport du Secrétaire général (S/2024/482) sur la situation en République démocratique du Congo. Je salue également la présence de S. E. M. Zénon Mukongo, Représentant permanent de la République démocratique du Congo à New York, et de S. E. M. Ernest Rwamucyo, Représentant permanent de la République du Rwanda.

Depuis mon dernier exposé, le 27 mars (voir S/PV.9590), les dynamiques politiques se sont

surtout concentrées sur la mise en place du nouveau Gouvernement, qui a été inauguré pendant la nuit du 11 au 12 juin 2024 faisant suite aux élections de décembre 2023. Je salue chaleureusement la nomination de la première Première Ministre dans l'histoire du pays, M^{me} Judith Suminwa Tuluka. Le nouveau Gouvernement compte, au-delà de la Première Ministre, 17 femmes sur les 54 ministres, ce qui représente une nette augmentation de 27 à 33 % de représentation féminine et témoigne de l'engagement du Chef de l'État à promouvoir l'égalité des sexes en République démocratique du Congo et de ses efforts en sa qualité de champion de la masculinité positive de l'Union africaine.

Depuis la prise de fonction du nouveau Gouvernement et du bureau de l'Assemblée nationale, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la Première Ministre, plusieurs ministres et le Président de l'Assemblée nationale. Lors de ces échanges, nous avons pu discuter du nouveau plan d'action du Gouvernement et des possibilités de soutien de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à sa mise en œuvre, conformément à son mandat.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Quelques jours avant l'élection du Bureau permanent de l'Assemblée nationale, le 19 mai, des hommes armés ont attaqué la résidence de Vital Kamerhe, tuant deux policiers responsables de sa sécurité. Les assaillants ont ensuite pénétré dans les locaux du Palais de la Nation. L'ordre a été rapidement rétabli, et les forces de sécurité congolaises ont arrêté plus de 50 personnes qui ont ensuite été accusées d'avoir participé aux attaques. Je condamne avec la plus grande fermeté cette tentative de déstabilisation des institutions nationales.

La situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo a continué de se détériorer, la violence et les déplacements de civils prenant des proportions alarmantes. Je suis profondément préoccupée par l'expansion rapide du Mouvement du 23 mars (M23) au Nord-Kivu et les retombées qui touchent le Sud-Kivu, malgré les nombreuses opérations menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), avec l'appui de la MONUSCO et la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. Au cours des deux dernières semaines, le M23 s'est emparé de plusieurs sites stratégiques au Nord-Kivu, notamment de la ville de Kanyobagonga, à la frontière entre les territoires de Lubero et de Rutshuru. Au cours de leur dernière offensive

militaire, le M23 et ses partisans ont incendié plusieurs bases des FARDC et provoqué de nouveaux déplacements de population, aggravant encore une situation déjà catastrophique sur le plan humanitaire et en matière de droits humains. Comme l'indique le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo qui rend compte au Comité créé par la résolution 1533 (2004), le Gouvernement rwandais a renforcé son soutien au M23, ce qui lui a permis de conquérir de vastes territoires dans l'est de la République démocratique du Congo. L'escalade rapide de la crise du M23 risque très clairement de déclencher un conflit régional plus vaste.

Outre l'escalade de la crise du M23, une série d'attaques effroyables menées par les Forces démocratiques alliées (ADF), le groupe Zaïre et les groupes armés de la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) dans la province de l'Ituri ont fait près de 300 victimes supplémentaires au cours de la période considérée. Plus au sud, les ADF ont également pénétré à plusieurs reprises dans le territoire de Lubero, au Nord-Kivu, tuant un nombre sans précédent de civils. Rien que de 4 au 7 juin, plus de 90 personnes ont été tuées dans des endroits isolés du territoire.

Au Sud-Kivu, la crise du M23 a également atteint le territoire de Kalehe, avec des tirs indirects sur Minova et d'autres villes voisines, tuant et blessant plusieurs civils et provoquant d'autres déplacements. Dans le sud de la province, des rumeurs d'infiltration du M23 dans les Hauts Plateaux d'Uvira, de Fizi et de Mwenga ont encore exacerbé les tensions communautaires, qui requièrent l'attention urgente des autorités gouvernementales.

(l'oratrice reprend en français)

Dans ce contexte complexe, la MONUSCO a poursuivi son soutien aux opérations militaires des FARDC. Les opérations conjointes ont pu contribuer à la protection des civils, surtout en ce qui concerne les opérations contre la CODECO et des groupes Maï-Maï en Ituri. La MONUSCO a également formé 500 nouvelles recrues des FARDC dans le cadre d'une nouvelle opération conjointe FARDC-MONUSCO, nommée Northern Scalpel. L'opération Springbok, en défense de Goma et Sake, a continué à faire face aux opérations du M23, et se poursuit. Pour sa part, la Mission de la SADC en République démocratique du Congo a continué son déploiement et devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle d'ici mi-juillet. Je voudrais à cette occasion exprimer mes profondes condoléances à l'Afrique du Sud, qui a perdu deux soldats le 25 juin, lors d'une attaque au mortier du M23 contre sa base à Sake. Je souhaite également un prompt rétablissement aux blessés.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Nous assistons en République démocratique du Congo à l'une des crises humanitaires les plus graves, les plus complexes et les plus négligées de notre époque. L'escalade de la violence dans l'est du pays continue de provoquer des déplacements massifs de population, exacerbant une situation humanitaire déjà catastrophique. Au total, la République démocratique du Congo compte aujourd'hui 7,3 millions de personnes déplacées, dont 6,9 millions rien que dans les provinces orientales. Les violations du droit international humanitaire entravent l'acheminement de l'aide humanitaire. La proximité croissante des lignes de front et la présence d'armes, y compris d'artillerie lourde, à l'intérieur et autour des camps de déplacés et des camps improvisés compromettent considérablement la sécurité des populations déplacées et résidentes. Au moins 15 bombardements ont touché des sites accueillant des personnes déplacées ou leurs environs immédiats, tuant près de 30 personnes et en blessant beaucoup d'autres.

Qui plus est, le nombre de cas de violence fondée sur le genre a malheureusement continué d'augmenter. Pour l'ensemble de l'année 2023, 122 960 cas de violence fondée sur le genre ont été signalés, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2022. Dans près de 90 % des cas, les victimes étaient des femmes et des filles, et les cas de violence sexuelle contre des enfants ont augmenté de 40 %. Ce n'est là que la partie émergée de l'iceberg, étant donné que de nombreux cas ne sont pas signalés. Vu les tendances actuelles, l'année 2024 risque malheureusement d'établir un nouveau record.

Le plan de réponse humanitaire 2024, lancé le 20 février, nécessite un financement de 2,6 milliards de dollars pour fournir une assistance humanitaire à 8,7 millions de personnes touchées par la crise. À la mi-juin, le plan n'était financé qu'à hauteur de 26 %. Je remercie les États Membres de leur appui et les encourage à fournir un soutien supplémentaire. En outre, j'appelle les États Membres et les organisations régionales à redoubler d'efforts pour réduire les souffrances humanitaires en renforçant leur action à l'appui des solutions politiques et régionales, et en renouvelant leur engagement à s'attaquer aux causes profondes des conflits qui sont à l'origine de l'augmentation spectaculaire des besoins humanitaires. Je me félicite de la trêve humanitaire de deux semaines dans l'est de la République démocratique du Congo, qui a débuté le 5 juillet à minuit. J'invite les parties à en profiter pour donner une nouvelle impulsion aux efforts de paix régionaux.

(l'oratrice reprend en français)

Comme sollicité dans la résolution 2717 (2023), le Secrétaire général vous a soumis, Monsieur le Président, une lettre (S/2024/519) identifiant les différentes options possibles de soutien à la Mission de la SADC en République démocratique du Congo, dont le mandat a été endossé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en mars. Je ne reviendrai pas sur les options qui vous ont été présentées, mais voudrais rappeler, comme mentionné dans la lettre, qu'il n'y aura pas de solution militaire à ce conflit, et que la paix ne pourra être rétablie que grâce à des solutions politiques durables.

J'exprime donc ma gratitude et mon plein soutien aux efforts continus de médiation menés par le Président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, dans le cadre du processus de Luanda. Ceux-ci nécessitent le plein soutien de la communauté internationale. Je salue à cet égard la tenue prochaine d'une réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à l'initiative de l'Angola, pour discuter de la situation à l'Est. Ces efforts régionaux doivent être menés en complémentarité avec les initiatives de médiation au niveau provincial et local destinées à faciliter le désarmement des groupes armés, dans l'esprit du processus de Nairobi.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat, la MONUSCO a continué à appuyer les efforts de désarmement, démobilisation et réintégration du Gouvernement, notamment en Ituri et dans certaines zones du Nord-Kivu, ainsi que ceux liés à la réforme du secteur de sécurité. À Lubero, au Nord-Kivu, un projet de réinsertion a bénéficié à plus de 1 800 ex-combattants. Dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité, la Mission a appuyé la mise en place d'une entité nationale chargée de la coordination de la réforme du secteur de sécurité, sous l'égide du Conseiller spécial du Président de la République.

Le 25 juin, la Première Ministre Judith Suminwa Tuluka et moi-même avons présidé la cérémonie de clôture des opérations de la MONUSCO au Sud-Kivu, mettant fin à plus de 20 ans d'opérations dans la province. Comme les membres ont pu le lire dans le rapport conjoint soumis au Conseil, le désengagement du Sud-Kivu s'est déroulé dans les délais grâce à une franche collaboration entre les autorités congolaises et la Mission, en traitant courageusement les défis sécuritaires et logistiques identifiés conjointement. Je remercie les autorités congolaises pour leur flexibilité et pragmatisme tout au long du processus. Le rapport conjoint d'évaluation du désengagement nous a permis de tirer des leçons importantes pour ce processus,

qui seront très utiles à la planification conjointe de ses prochaines phases.

En parallèle, le processus de transition se poursuit. Une feuille de route, c'est-à-dire un plan provincial de transition pour la province du Sud-Kivu, accompagné d'un plan d'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, ont été finalisés. Ils identifient les priorités, les ressources existantes et les besoins à venir. J'encourage les États Membres à appuyer pleinement cette transition, y compris financièrement, pour que celle-ci se passe en douceur. Je tiens également à souligner le rôle important joué par le Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre de cette transition.

Dans le contexte du désengagement et de la transition, l'accélération du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation nécessitera une volonté décisive de la part des autorités à convaincre les groupes armés de la nécessité du désarmement, en commençant par les provinces du Tanganyika, du Sud-Kivu, du Maniema et de l'Ituri, et en attendant la fin du conflit au Nord-Kivu, ainsi qu'un engagement à plus long terme des partenaires internationaux de la République démocratique du Congo. De son côté, le système des Nations Unies reste pleinement engagé auprès des autorités pour assurer un soutien technique et opérationnel au Programme.

Pour conclure, j'aimerais partager avec vous un extrait d'un slam qui a été préparé par les jeunes de l'Uhuru Knowledge Center et qui exprime tristement les périls des jeunes du Nord-Kivu et témoigne de l'urgence du soutien d'actions nationales et internationales.

« Vivre dans des conditions inhumaines, marcher des kilomètres,

En quête de paix, mais à chaque repos, c'est toujours la guerre qui règne en maître.

Un cycle infernal de fuite, et les bombes sur les déplacés à Mugunga après tous ces trajets

Traumatismes et peurs devenus nos compagnons, [...]

Les villages brûlés, les maisons incendiées, les cœurs des familles brisés.

À Kishishe, à Bambo, à Kichanga, à Rubaya, à Kirotche, à Mugunga, la colère ne fait qu'exploser.

Plus le temps passe, on vit dans l'impasse et l'esprit de violence.

Alors que c'est au rythme de justice, de paix, et de réconciliation qu'on veut danser ici.

Ils doivent retrouver leurs villages, ces millions d'enfants en soif de rejoindre leurs salles de classe.

Xénope du futur, que ces enfants soient sauvés. »

Nous nous devons d'écouter cette jeunesse congolaise et de la soutenir sans réserve pour l'avenir du pays.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Keita pour son intervention, et je tiens à lui redire le plein soutien de la France.

J'insisterai sur plusieurs points.

La France est très préoccupée par l'escalade en cours dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces violences alimentent la crise et les violations du droit international. La France condamne le bombardement du camp de déplacés de Mugunga, le 3 mai dernier, et elle demande que toute la vérité soit faite sur cet incident. Elle condamne également les attaques qui ont causé la mort de membres du personnel humanitaire le 1^{er} juillet.

La France salue l'annonce, le 4 juillet, d'une trêve de deux semaines entre les belligérants. Celle-ci doit ouvrir la voie à une reprise du dialogue en vue d'un règlement dans le cadre du processus de Luanda. L'ensemble des parties doivent agir en ce sens. La France soutient les efforts du Président de l'Angola. Cette trêve doit aussi permettre un accès humanitaire complet.

La France condamne l'action des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, dont le Mouvement du 23 mars (M23), qui a poursuivi son offensive depuis le début de l'année et étendu son contrôle en direction du nord de la province du Nord-Kivu. Elle dénonce les pressions exercées par le M23 sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour s'arroger le contrôle de certaines zones. Le rapport de 2024 du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (voir S/2024/432) a mis en lumière les liens entretenus par plusieurs groupes armés avec des acteurs étatiques. La France condamne la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, le soutien militaire du Rwanda au M23, ainsi que la présence de plus en plus importante des forces militaires rwandaises sur le territoire congolais. Ces agissements doivent cesser. Il importe que la République démocratique du Congo, de son côté,

mette un terme aux liens entre ses forces armées et les Forces démocratiques de libération du Rwanda, et nous saluons son engagement à démobiliser les combattants de ce groupe.

La France salue le déploiement de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. Elle a pris note des recommandations du Secrétaire général pour renforcer la coopération entre la MONUSCO et cette force régionale. Un projet de texte sera présenté prochainement aux membres du Conseil de sécurité à cette fin par ma délégation. La France demande par ailleurs aux forces régionales de renforcer leur coordination avec la MONUSCO.

Elle salue le travail du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité, ainsi que le renouvellement du régime de sanctions. Elle rappelle que l'embargo sur les armes en République démocratique du Congo ne vise que les groupes armés et qu'il ne concerne plus les autorités congolaises ou les forces régionales partenaires.

La MONUSCO continue de jouer un rôle clef. Le rapport conjoint de l'ONU et des autorités congolaises est clair sur les défis rencontrés lors du retrait du Sud-Kivu. Les conditions qui ont permis ce retrait ne sont pas encore réunies au Nord-Kivu et en Ituri. La France salue la volonté du Gouvernement congolais de consolider le transfert de responsabilité au Sud-Kivu avant d'avancer vers les prochaines étapes. Elle a pleinement confiance dans le Gouvernement congolais pour poursuivre sa coopération avec l'ONU.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), M^{me} Bintou Keita.

Je salue également la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance, et nous leur demandons respectueusement de déployer tous les efforts nécessaires, de bonne foi, pour appuyer les initiatives en faveur d'un dialogue constructif.

La nomination de la première Première Ministre de la République démocratique du Congo, Judith Suminwa Tuluka, est une étape historique qu'il convient de souligner, car elle favorise la participation des femmes aux postes à responsabilité. Elle est rejointe par 17 autres femmes dans le Gouvernement. Il faut continuer à

renforcer ce mouvement, car la représentation des femmes aux niveaux décisionnels est un élément essentiel pour des sociétés plus inclusives, plus sûres et plus pacifiques, ainsi qu'une démonstration institutionnelle et démocratique des efforts déployés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et d'autres groupes vulnérables.

La violence perpétrée par le Mouvement du 23 mars (M23) au Nord-Kivu est inquiétante, tout comme la propagation de cette violence à certaines parties du Sud-Kivu, qui coïncide avec le désengagement de la MONUSCO de cette région. Cette situation confirme la nécessité pour la République démocratique du Congo de collaborer avec la MONUSCO dans la mise en œuvre du plan de désengagement de la Mission, afin d'appuyer le contrôle gouvernemental sur tout le territoire. En ce qui concerne la détérioration des conditions de sécurité, il convient de rappeler le message clair envoyé par le Conseil de sécurité le mois dernier, selon lequel l'appui militaire extérieur fourni au M23 et à certains groupes armés, tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda, doit cesser immédiatement.

L'Équateur salue les efforts de médiation diplomatique entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, déployés sous l'égide du Gouvernement angolais. Il est plausible que le Gouvernement et les différents groupes armés de la province de l'Ituri signent un accord de cessation des hostilités ; aussi l'Équateur encourage-t-il le Gouvernement à continuer de s'attaquer aux causes des tensions intercommunautaires et à mettre en œuvre l'accord dans le cadre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

Les pratiques les plus atroces et les crimes enregistrés en République démocratique du Congo, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre et les violations graves contre les enfants, ne peuvent rester impunis. Dans ce contexte, je souligne l'action menée par la MONUSCO dans le cadre de son engagement à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les groupes armés, ainsi que les efforts qu'elle déploie pour renforcer le secteur judiciaire en mettant en œuvre le Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice de l'ONU et une coopération technique et financière pour lutter contre l'impunité pour les crimes contre l'humanité.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo demeure critique, avec plus de 7 millions de déplacés et près de 400 000 rapatriés en 2024. Cela en fait l'une des crises les plus graves au monde, ce qui oblige la communauté internationale à répondre en conséquence

à ces besoins urgents. Dans ce contexte, nous saluons la trêve humanitaire convenue dans l'est de la République démocratique du Congo, obtenue grâce aux bons offices des États-Unis et à l'appui de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Nous appelons les parties à respecter cet accord.

L'Équateur estime que le déploiement de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, qui est appuyée par l'Union africaine, est une preuve de l'appui des pays de la région à la paix et à la stabilisation en République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité doit soutenir cette initiative, ainsi que toute initiative régionale, bilatérale et internationale qui, de manière coordonnée, aide la République démocratique du Congo à consolider la paix et la stabilité politique.

Enfin, nous réaffirmons que seuls le dialogue et les moyens pacifiques ouvriront la voie à une paix durable, et c'est la raison pour laquelle les processus de Nairobi et de Luanda, qui sont devenus des éléments clés de l'architecture de paix dans la région, doivent se poursuivre.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous saluons la présence dans cette salle des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo de son travail acharné et celui de son équipe dans des conditions exceptionnellement difficiles, ainsi que de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui.

Premièrement, le Royaume-Uni juge encourageante la trêve humanitaire de deux semaines qui a été annoncée, compte tenu notamment de l'inquiétante intensification, récemment, de la violence au Nord-Kivu, notamment la chute de Kanyobagonga aux mains du Mouvement du 23 mars, un groupe faisant l'objet de sanctions de l'ONU. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter la trêve. Nous espérons que cela contribuera à l'instauration d'une paix durable. Nous nous félicitons également des discussions entre les représentants des gouvernements de la région en vue de relancer les processus de Luanda et de Nairobi, et nous soulignons qu'une solution politique au conflit reste essentielle.

Le Royaume-Uni condamne énergiquement les attaques sur les travailleurs humanitaires, comme celle commise récemment à Butembo, qui a tué deux agents travaillant pour l'organisation non gouvernementale britannique Tearfund. Rien ne peut justifier de prendre les acteurs humanitaires pour cible. Nous rappelons

l'inviolabilité des camps de civils et nous nous déclarons très inquiets que la vie des civils soit mise en danger par l'artillerie lourde positionnée à proximité des camps de déplacés. Nous sommes également très préoccupés par les attaques visant des zones dont il est notoire qu'elles sont densément peuplées de civils, et nous déplorons les informations récurrentes faisant état de violences sexuelles et fondées sur le genre.

Deuxièmement, le Royaume-Uni demande de nouveau que la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) soit menée de manière responsable et en veillant scrupuleusement à ce que les autorités du pays soient en mesure d'assumer les responsabilités pertinentes et d'éviter un vide sécuritaire. Nous encourageons la MONUSCO à appliquer les enseignements tirés de son retrait du Sud-Kivu dans la perspective de son désengagement à venir du Nord-Kivu et de l'Ituri, où la situation des civils est déjà désastreuse. Nous invitons également la Mission et le Gouvernement de la République démocratique du Congo à collaborer étroitement à une stratégie de protection des civils axée sur une forte mobilisation politique et communautaire.

Troisièmement, le Royaume-Uni prend note de la lettre du Secrétaire général (S/2024/519) énonçant les options pour un appui à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo. Il est important que cet appui, quel qu'il soit, n'entame pas la capacité de la MONUSCO de s'acquitter de son mandat. La MONUSCO et son personnel de maintien de la paix sont à une jonction périlleuse. La MONUSCO doit éviter d'être entraînée dans la spirale d'un conflit régional.

C'est pourquoi un appui à la Mission de la SADC doit être à la fois ancré dans les processus politiques de Luanda et de Nairobi et mis en œuvre conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Il sera crucial de vérifier en permanence le respect de ces critères dès lors que nous apportons un quelconque appui.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon propre pays, la Sierra Leone, ainsi que du Guyana.

Nous remercions de son exposé complet M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général

pour la République démocratique du Congo et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Nous prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2024/482) pour la période du 20 mars au 19 juin. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana ont conscience du travail capital qu'effectue l'ONU dans un environnement complexe et extrêmement fragile et dans des circonstances difficiles. Nous exprimons notre appui à l'action de la MONUSCO et appelons les parties concernées à renoncer aux attaques contre la Mission. Nous profitons de cette occasion pour féliciter S. E. le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dont le gouvernement est pour la première fois dirigé par une Première Ministre et compte 17 autres femmes. Nous présentons tous nos vœux de succès au peuple et au Gouvernement de la République démocratique du Congo. Nous saluons la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

La population de la République démocratique du Congo est depuis longtemps en proie à de grandes souffrances. Depuis quelque 30 ans, l'est du pays est le théâtre d'un conflit aux racines profondes et enchevêtrées.

Nous sommes alarmés par la détérioration des conditions de sécurité au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans l'Ituri, et nous inquiétons particulièrement des risques que ce problème fait naître pour la protection des civils. Ces derniers, notamment les femmes et les enfants, continuent de payer un lourd tribut aux violences dues aux activités des groupes armés, comme le Mouvement du 23 mars (M23), les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO). Nous sommes préoccupés par les risques encourus par les civils dans les camps de déplacés et appelons toutes les parties à garantir leur protection, conformément aux dispositions du droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous condamnons toutes les attaques visant les camps de déplacés, notamment les bombardements. Nous sommes très préoccupés par les attaques contre les infrastructures critiques, comme celle qui a visé l'aéroport de Goma, ainsi que contre les soldats de la paix et les biens de la MONUSCO.

Le peuple de la République démocratique du Congo souffre depuis longtemps et il est grand temps de régler le conflit. Or nous ne décelons malheureusement aucun signe d'amélioration depuis la dernière séance du Conseil sur ce dossier (voir S/PV.9590). La population congolaise

ne doit plus continuer de subir les atrocités des groupes armés en République démocratique du Congo.

Compte tenu de la situation sur le terrain, les trois membres africains du Conseil et le Guyana souhaitent souligner les éléments suivants.

Premièrement, nous condamnons fermement la récurrence des affrontements, en particulier autour de Kanyobayonga, dans la province du Nord-Kivu. La persistance des combats ferait naître un risque de débordement dans la région des Grands Lacs, ce qui aurait des conséquences dévastatrices. Les épreuves que traverse le peuple congolais et les traumatismes causés par le M23, les ADF, la CODECO, les FDLR et d'autres groupes sont inacceptables. Nous appelons tous les groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo à cesser leurs attaques sur les civils, à se retirer des territoires occupés et à accorder aux civils, y compris déplacés, un répit nécessaire et mérité. Les principes du droit international humanitaire doivent être respectés par toutes les parties.

Deuxièmement, nous réaffirmons appuyer les pourparlers et processus engagés au niveau régional. Nous saluons les efforts de S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, le Président angolais, qui s'emploie sans relâche à entretenir le processus de Luanda et qui œuvre pour la paix et la stabilité en République démocratique du Congo. Dans ce même esprit, il convient d'accompagner les efforts déployés pour faire en sorte que les processus de Luanda et de Nairobi soient assortis de mesures propres à favoriser le dialogue politique au niveau régional et à désamorcer les tensions. Nous appelons toutes les parties prenantes à s'engager de nouveau en faveur de la réussite de ces processus. En outre, nous nous rallions au communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine entérinant le déploiement de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo et nous relayons les appels lancés à l'ONU par la SADC et le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour qu'elle appuie cette mission, conformément à la résolution 2717 (2023).

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana ont également pris note du retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu, en application du plan global de désengagement. Nous exhortons encore une fois à respecter les souhaits du peuple congolais tout en soulignant l'importance d'un retrait responsable, progressif et durable. Nous sommes impatients de prendre connaissance des propositions concernant les prochaines étapes du retrait.

Dans ce contexte, nous remercions le Secrétaire général des options qu'il a proposées pour un appui à la Mission de la SADC. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana examinent attentivement ces options et sont prêts à discuter avec les autres membres du Conseil pour tracer la meilleure voie à suivre, dans le respect des intérêts du Gouvernement et du peuple congolais qui, depuis des décennies, paient un lourd tribut à ce conflit. Nous soulignons que l'unité du Conseil est impérative pour que la Mission de la SADC reçoive l'appui dont elle a besoin dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

Troisièmement, nous devons remédier à la situation humanitaire alarmante dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment en veillant à un financement suffisant. Les conditions de vie dans les camps de déplacés se détérioraient déjà, et la République démocratique du Congo est classée parmi les pires crises de déplacement au monde. Si les groupes armés poursuivent leur activités, comme l'offensive du M23, les conséquences humanitaires subies par les plus de 6 millions de personnes contraintes de quitter leurs maisons et leurs communautés n'en seront que plus graves encore. Les femmes et les enfants subissent de plein fouet la détérioration de la situation humanitaire et resteront les premières victimes de ce conflit si rien n'est fait pour y mettre fin. Nous voyons par exemple que les violations graves contre les enfants se poursuivent et que de nouveaux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été recensés au cours de la période considérée. Nous demandons que les auteurs de ces violations répondent pleinement de leurs actes.

Il est tout aussi important que l'aide humanitaire soit acheminée en temps voulu. Cela étant, pour y parvenir, les convois et le personnel humanitaires doivent être protégés, conformément au droit international humanitaire. Les parties au conflit doivent faire preuve de retenue, honorer les obligations que leur fait le droit international humanitaire et s'abstenir d'attaquer les civils ou les infrastructures civiles. Nous devons assurer en temps voulu les besoins humanitaires urgents des personnes déplacées et veiller à ce qu'elles aient accès aux services de base.

Quatrièmement, enfin, non seulement l'enrôlement d'enfants dans des groupes armés viole le droit et les instruments internationaux, comme la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, mais il perpétue également les cycles de violence et l'exploitation des enfants. Il est essentiel que toutes les parties

concernées, y compris les acteurs étatiques, les groupes armés et les autres parties prenantes, soient tenues pour responsables de leurs actes et soient traduites en justice pour leur rôle dans le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le conflit. En respectant l'obligation de rendre des comptes et en s'attaquant aux causes profondes du recrutement d'enfants, la République démocratique du Congo peut s'orienter vers un avenir plus juste et plus durable pour ses enfants et sa communauté.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana exhortent la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à adopter une approche globale pour s'attaquer aux causes profondes du conflit congolais. Nous demandons instamment à tous les acteurs de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République démocratique du Congo et de condamner toutes ces violations, y compris l'exploitation illégale de ses ressources naturelles.

Nous sommes déterminés à soutenir le Gouvernement de la République démocratique du Congo et son peuple. L'instauration de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs revêt une importance considérable pour le continent africain.

M^{me} Sullivan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale Keita de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui et de sa direction ferme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Nous saluons également la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Les États-Unis félicitent vivement toutes les parties au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo de s'être engagées à respecter une trêve humanitaire de deux semaines qui a débuté le 5 juillet. Nous remercions l'Angola d'avoir collaboré à la conclusion de cette trêve et nous coopérerons avec lui pour la surveiller et la vérifier. Nous remercions également la MONUSCO pour son soutien à cet effort global. Ces efforts diplomatiques régionaux sont le moyen de parvenir à des solutions permanentes et à une paix durable pour les communautés de l'est de la République démocratique du Congo qui souffrent depuis longtemps.

Les États-Unis félicitent également la MONUSCO d'avoir achevé en toute sécurité son retrait du Sud-Kivu, conformément à son mandat et au plan de désengagement commun convenu par le Gouvernement de la République

démocratique du Congo et l'ONU. Nous remercions les membres du personnel des Nations Unies qui ont servi au Sud-Kivu et ont offert protection et soutien à ses habitants au cours des 20 dernières années.

La première phase du désengagement étant achevée, nous sommes préoccupés par l'incidence que cela a sur la protection des civils et l'accès humanitaire. Nous sommes également préoccupés par le fait que les forces de sécurité de la République démocratique du Congo ont du mal à se déployer dans les positions occupées par la MONUSCO et à les conserver. Nous demandons instamment à l'ONU et au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'anticiper et de régler ces problèmes lors des prochaines phases du désengagement de la MONUSCO, afin d'éviter des conséquences pour les civils, telles que celles que nous avons constatées au Sud-Kivu. Nous sommes consternés par le nombre croissant et la létalité des attaques menées dans la province de l'Ituri par le groupe armé Coopérative pour le développement du Congo.

En outre, les Forces démocratiques alliées, affiliées à Daech, ont tué plus de civils en juin 2024 qu'au cours de tous les mois précédents. Ces actes de violence ignobles auraient sans aucun doute été plus graves si la MONUSCO n'était pas intervenue, ce qui souligne une fois de plus les contributions significatives que la Mission continue d'apporter à la sécurité et à la protection des civils dans ces provinces. Dans un tel contexte d'instabilité et de violence, et compte tenu du rôle essentiel que joue la MONUSCO en défendant les agglomérations et en facilitant l'accès humanitaire, le Conseil ne devrait pas, en toute conscience, soutenir le départ de la Mission du Nord-Kivu ou de l'Ituri tant que des progrès supplémentaires n'auront pas été accomplis dans la désescalade du conflit en cours.

Nous avons été scandalisés par les menaces et les obstructions du Mouvement du 23 mars (M23) et de l'Alliance Fleuve Congo contre les positions, les voies d'approvisionnement et les déplacements de la MONUSCO au Nord-Kivu. Il est irresponsable de la part du Rwanda, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de paix des Nations Unies, de tolérer un tel comportement de la part du M23. Nous renouvelons notre appel au Rwanda et à la République démocratique du Congo pour qu'ils s'engagent, dans le cadre du processus de Luanda, à trouver une voie mutuellement acceptable vers la désescalade.

Les États-Unis sont prêts à contribuer aux efforts en vue du règlement du conflit. Ce règlement est essentiel

pour la sécurité des habitants de l'est de la République démocratique du Congo ; pour la capacité des Congolais à sécuriser, gouverner et développer les provinces de l'est ; et pour permettre au Rwanda d'assurer sa sécurité intérieure et de se concentrer sur son rôle d'exportateur de sécurité.

Nous sommes alarmés par l'escalade rapide du conflit au cours des derniers mois. Selon des informations crédibles, les interventions et opérations militaires du Rwanda au Nord-Kivu vont au-delà d'un simple soutien aux opérations du M23 et ont pris la forme d'une participation directe et déterminante, permettant aux troupes rwandaises et au M23 de dominer militairement de vastes étendues du Nord-Kivu et d'accroître considérablement leur expansion territoriale.

Plus de 4000 soldats rwandais sont déployés sur le territoire de la République démocratique du Congo et ont commis des attaques qui ont fait des victimes civiles, notamment l'attaque du 3 mai contre le camp de personnes déplacées de Mugunga, qui a fait des dizaines de morts et de nombreux blessés. Toutes les parties présentes dans l'est de la République démocratique du Congo doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les populations civiles, en particulier dans les camps de personnes déplacées, notamment en retirant les pièces d'artillerie et autres armes lourdes qui se trouvent à proximité de ces sites. Les plus de 2,5 millions de personnes déplacées par le M23 et la Force de défense rwandaise ont enduré des souffrances indicibles et méritent, au minimum, une protection physique contre la violence.

Les États-Unis reconnaissent le rôle et les sacrifices de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, qui appuie les efforts que déploie le Gouvernement pour défendre son intégrité territoriale. L'objectif principal des États-Unis dans l'est de la République démocratique du Congo est de concourir à une désescalade du conflit et de mettre fin à l'instabilité et aux souffrances humaines qu'il a provoquées. C'est pourquoi nous pensons que le Conseil doit se garder de prendre des mesures susceptibles d'exacerber les tensions régionales, notamment en demandant à la MONUSCO de fournir un appui significatif à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Nous craignons qu'un soutien conséquent de la MONUSCO à la Mission ne reflète pas notre intérêt commun à trouver une solution politique au conflit. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que le Conseil n'autorise qu'un soutien limité de la MONUSCO à la

Mission dans sa zone de déploiement, dans le cadre de son mandat, sans préjudice de ses tâches et dans la limite des ressources existantes.

Enfin, le Rwanda et la République démocratique du Congo doivent de toute urgence prendre des mesures immédiates de désescalade, s'engager pleinement dans les processus diplomatiques régionaux et s'efforcer d'amener tous les acteurs responsables de violations des droits humains à en répondre. Ces mesures représentent le seul espoir de paix.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale Bintou Keita de son exposé. Je salue la présence des Représentants permanents de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Le mois dernier, le nouveau Gouvernement de la République démocratique du Congo a pris ses fonctions en douceur, ouvrant un nouveau chapitre dans la gouvernance du pays. La Chine s'en félicite. Nous espérons que toutes les parties du pays s'uniront pour accélérer l'édification de la nation en s'appuyant sur le plan d'action national du Gouvernement pour parvenir à la paix et à la stabilité.

À la lumière du rapport du Secrétaire général (S/2024/482), je voudrais souligner trois points.

Premièrement, nous devons appeler avec insistance à la cessation des combats afin de mettre un terme à la violence entre les groupes armés. Rien qu'au cours des trois derniers mois, plus de 500 civils ont été tués par des groupes armés et 7,3 millions de personnes ont été déplacées de force. Le 3 juillet, l'attaque d'une entreprise privée chinoise située en République démocratique du Congo a fait plusieurs morts et entraîné la disparition de citoyens chinois. La Chine condamne fermement cet acte et demande que les auteurs soient immédiatement arrêtés et qu'ils répondent de leurs actions devant la justice.

La Chine exhorte tous les groupes armés présents en République démocratique du Congo à déposer les armes et à se retirer immédiatement des zones occupées. En avril, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a conclu des accords de cessez-le-feu avec plusieurs groupes armés et a instauré une coopération bilatérale en matière de sécurité avec l'Ouganda et le Burundi. Un projet pilote de désarmement, démobilisation et réintégration a également été mené à bien au Nord-Kivu. Ces progrès méritent d'être salués. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et contribuer de manière constructive à ses efforts

pour maintenir la sécurité et la stabilité et améliorer la situation humanitaire, afin de promouvoir un règlement rapide de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo.

Deuxièmement, nous devons faciliter une désescalade régionale immédiate. La question de l'est de la République démocratique du Congo suscite de plus en plus de divergences et de discorde entre les pays de la région. Dans son rapport, le Secrétaire général se déclare préoccupé par le risque de régionalisation du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. La Chine appelle les pays concernés à rester calmes, à faire preuve de retenue et à régler leurs différends par le dialogue plutôt que par des moyens militaires. Nous félicitons l'Angola d'avoir facilité la réunion des Ministres des affaires étrangères congolais et rwandais en mars. Nous encourageons les pays et les organisations de la région à jouer un rôle plus important pour faire avancer les processus de Luanda et de Nairobi. Nous espérons que la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, pourra maintenir la coordination avec l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Xia Huang, afin de continuer à œuvrer en faveur de pourparlers de paix.

Troisièmement, le processus de retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) doit progresser de manière ordonnée. La Mission s'est retirée avec succès du Sud-Kivu le mois dernier. À l'avenir, le système des Nations Unies doit appuyer les efforts de rétablissement et de consolidation de la paix dans le Sud-Kivu. La MONUSCO doit continuer de collaborer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour garantir un processus de retrait sûr et ordonné. Face à la récente série d'attaques contre la MONUSCO, il faut que les acteurs concernés prennent davantage conscience de l'urgence de la situation et adoptent des mesures plus efficaces pour assurer la sécurité des soldats de la paix. La Communauté de développement de l'Afrique australe mène des activités de maintien de la paix dans les provinces orientales. Nous sommes favorables à un ajustement raisonnable du mandat de la MONUSCO afin d'assurer sa coordination et sa complémentarité avec les forces régionales. Nous sommes prêts à participer de manière constructive aux délibérations du Conseil sur l'appui à apporter aux forces dans la région.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, de son exposé aujourd'hui et je salue son travail dévoué. Nous appuyons pleinement la Mission de

l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et saluons les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Je souhaite la bienvenue aux représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Depuis notre dernière séance sur cette question (voir S/PV.9590), les problèmes de sécurité et la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo se sont considérablement aggravés. Nous sommes profondément troublés par l'escalade de la violence, notamment par l'intensification des affrontements impliquant le Mouvement du 23 mars (M23), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Wazalendo, ainsi que par les attaques meurtrières menées par la Coopérative pour le développement du Congo, les Forces démocratiques alliées (ADF), le groupe Zaïre et d'autres groupes armés. L'expansion territoriale sans précédent du M23, l'essor des ADF et l'augmentation significative du nombre de victimes civiles sont alarmants. Nous exhortons le M23 et tous les autres groupes armés à cesser immédiatement les hostilités et à se retirer des territoires occupés. Nous nous félicitons de l'annonce d'une trêve humanitaire de deux semaines et appelons toutes les parties à la respecter et à la mettre en œuvre.

Je soulignerai trois points.

Premièrement, nous rappelons à toutes les parties leur obligation de respecter le droit international humanitaire et le droit des droits humains. Le conflit a donné lieu à des niveaux effroyables de violence sexuelle, notamment à l'intérieur et autour des camps de déplacés, ainsi qu'au recrutement et à l'utilisation d'enfants et à d'autres violations graves contre eux. Nous condamnons fermement les plus de 170 attaques contre des travailleurs humanitaires rien que cette année, ainsi que les attaques persistantes contre les soldats de la paix. Le recours croissant à l'artillerie lourde près des camps de déplacés est alarmant et nous le condamnons. Il faut veiller à ce que les personnes qui mettent en danger les civils par des tactiques aussi irresponsables répondent de leurs actes. Nous demandons en outre que les auteurs de violences sexuelles, d'exploitation sexuelle et d'esclavage sexuel, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles déplacées, soient tenus de rendre compte de leurs actes. Tous les États doivent cesser de soutenir les groupes armés. Nous sommes alarmés par l'appui extérieur apporté au M23 et au personnel militaire étranger non autorisé en République démocratique du Congo. La souveraineté et l'intégrité territoriale sont des principes fondamentaux

du droit international qui doivent être respectés. Nous demandons instamment au Rwanda de retirer immédiatement toutes ses troupes de la République démocratique du Congo. Des informations inquiétantes indiquent que, malgré les directives interdisant toute coopération avec les FDLR, certains éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo continuent de collaborer avec elles. Nous exhortons à nouveau toutes les parties à cesser de soutenir les groupes armés.

Deuxièmement, nous prenons note de l'achèvement du retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu, qui marque la fin de la première phase de son désengagement du pays. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité, la poursuite du retrait de la MONUSCO nécessite une planification stratégique minutieuse. Un retrait sûr, responsable, progressif et durable reste essentiel, en mettant l'accent sur la poursuite du partenariat solide entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, ainsi que les partenaires régionaux. Les conséquences possibles du retrait sur la protection des civils, en particulier à la lumière des déplacements massifs de population, restent une source de préoccupation. Nous rappelons que la responsabilité première de la protection des civils incombe au Gouvernement. Dans les régions où les civils, y compris les personnes déplacées, dépendent de la MONUSCO pour leur protection contre les groupes armés, il est crucial de coordonner le déploiement des forces de sécurité congolaises avec le retrait de la Mission.

Troisièmement, nous sommes vivement préoccupés par le risque que le conflit ne dégénère en une crise régionale plus étendue, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2024/482). La Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, vient de mettre en garde contre un risque réel de conflit régional. Nous appuyons les mesures prises au niveau régional pour promouvoir la paix et la stabilité. Nous félicitons le Président angolais, M. João Manuel Gonçalves Lourenço, d'avoir revitalisé le processus de Luanda et facilité les récents échanges diplomatiques avec la République démocratique du Congo et le Rwanda, et nous invitons les Présidents Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et Paul Kagame à entamer un dialogue politique sans exclusive. Nous notons que le déploiement de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe est presque achevé et nous soulignons l'importance d'une coordination efficace entre la MONUSCO et les forces régionales pour protéger les civils et les soldats de la paix. Nous prenons également note de la lettre du Secrétaire général datée du 28 juin (S/2024/519) qui présente des options pour un éventuel

appui aux forces régionales. Tout soutien doit être strictement conforme à la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits humains et au cadre réglementaire de l'Union africaine.

Pour terminer, un message clair et uni est systématiquement émis dans cette salle : il n'y a pas de solution militaire au conflit. Nous demandons à toutes les parties concernées de tenir compte de ce message exprimé haut et fort par le Conseil. La Slovénie reste déterminée à appuyer les efforts visant à mettre fin au conflit. Nous continuerons de soutenir les initiatives de paix et la coopération régionale afin de parvenir à un règlement durable.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, de son exposé, et je salue la présence des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda dans cette salle.

Le Conseil a récemment adopté une déclaration à la presse (SC/15739) qui condamne fermement l'appui militaire étranger au Mouvement du 23 mars (M23) et à tout autre groupe armé opérant en République démocratique du Congo. Nous avons exigé qu'il soit mis un terme à cet appui, tout en réaffirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous avons également condamné les attaques menées par les Forces démocratiques alliées, toutes les attaques contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les menaces inacceptables que le M23 fait peser sur la Mission. Malte réaffirme avec force ces messages aujourd'hui.

Nous saluons le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2024/432). Ses travaux restent précieux pour identifier les dynamiques complexes dans la région, y compris les responsabilités des groupes armés et des États. La MONUSCO ayant achevé son retrait du Sud-Kivu, les problèmes de sécurité dans le Nord-Kivu ont des retombées dans le sud. Un demi-million de personnes déplacées ont récemment fui vers le Sud-Kivu pour échapper à la brutalité de la guerre dans le nord. Nous sommes préoccupés par le fait que les membres du groupe Twirwaneho présents dans le Sud-Kivu commettent des violations graves contre des enfants et les recrutent de manière persistante, en collaboration avec le M23. Nous encourageons les autorités congolaises à ne ménager aucun effort pour garantir une présence militaire suffisante dans la région et éviter que des bases ne tombent aux mains de groupes armés.

Nous prenons note de la lettre du Secrétaire général (S/2024/519), qui propose des options pour un appui de la MONUSCO à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. Malte rappelle qu'un appui logistique et opérationnel, quel qu'il soit, doit être conforme au paragraphe 20 de la résolution 2717 (2023). Nous rappelons également qu'un tel appui doit tenir rigoureusement compte de la politique de diligence voulue de l'Organisation en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et nous soulignons qu'il importe de protéger la population civile et de mettre en place une coordination étroite et le partage d'informations.

Au plan politique, nous faisons écho au Secrétaire général pour condamner les événements du 19 mai, qui cherchaient à déstabiliser les institutions démocratiques en République démocratique du Congo. Les responsables de ces actes doivent en répondre.

Sur une note positive, Malte se félicite de la nomination de la première femme au poste de Premier Ministre et de 17 autres femmes au Gouvernement. Une étape importante est franchie dans la promotion d'une participation véritable des femmes à des postes de direction, et nous espérons qu'elle servira de modèle à d'autres.

Je saisis cette occasion pour féliciter l'Angola de ses efforts pour désamorcer les tensions et conflits régionaux. Nous espérons que les dirigeants des pays concernés reviendront à la table des négociations.

De nombreuses causes profondes du conflit doivent toujours être traitées. Il incombe encore à la communauté internationale de veiller à ce que les ressources minérales extraites illégalement dans l'est de la République démocratique du Congo ne parviennent pas sur le marché international. Nous sommes préoccupés par le fait que Rubaya, d'où provient la moitié de la production nationale de coltan, est désormais sous le contrôle du M23. Tout indique que la production se poursuit à un rythme élevé, et que les mineurs et les négociants locaux sont contraints de vendre le minerai à des opérateurs liés au M23.

Pendant ce temps, l'est de la République démocratique du Congo reste en proie à une catastrophe humanitaire implacable. Nous condamnons les attaques contre le camp de Mugunga le 3 mai, car les déplacés sont menacés au quotidien par les risques d'un conflit ouvert. Nous saluons l'annonce d'une trêve humanitaire de deux semaines et espérons qu'elle soulagera les communautés prises au piège du conflit.

Nous exigeons la fin immédiate de toutes les violations du droit international humanitaire et des violations et abus des droits humains. Citons notamment les violences fondées sur le genre et violences sexuelles commises dans le conflit, le recrutement, l'utilisation et l'enlèvement d'enfants, ainsi que les attaques contre des écoles et des hôpitaux. Malte continue de plaider pour une présence renforcée, dans le Sud-Kivu, de conseillers pour la protection de l'enfance, conformément à la résolution 2717 (2023).

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^{me} Bintou Keita, de son exposé. Je salue la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à notre séance.

D'emblée, la République de Corée rappelle la déclaration à la presse (SC/15739) faite par le Conseil de sécurité le 20 juin concernant la République démocratique du Congo. Dans cette déclaration, le Conseil condamnait les attaques commises dans l'est de la République démocratique du Congo, exprimait son inquiétude quant à leurs répercussions, appelait au dialogue diplomatique en vue d'une désescalade et réaffirmait son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

À cet égard, nous saluons la trêve humanitaire de deux semaines entre les parties au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo, qui a débuté vendredi dernier. La Corée espère sincèrement que cette trêve écartera le risque imminent d'une aggravation et d'une propagation du conflit à la région tout entière, et qu'elle servira de point de départ à une solution durable, pacifique et viable au conflit qui perdure dans la région.

Dans ce contexte, je voudrais souligner quatre points.

Premièrement, les groupes armés gagnent du terrain de manière profondément alarmante. La Corée condamne avec force le Mouvement du 23 mars (M23) et l'exhorte à se retirer complètement de toutes les zones occupées et à respecter la feuille de route de Luanda. Les attaques persistantes contre les camps de déplacés, et la prolifération des armes dans ces camps, qui ont abouti à des attaques début mai sur les camps de déplacés de Lac Vert et de Muganga, sont tout aussi inquiétantes. Les récentes informations relayées par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, concernant des interventions militaires étrangères directes sur le

territoire de la République démocratique du Congo, suscitent également de vives inquiétudes. Non seulement un appui militaire étranger aux groupes armés renforce la régionalisation du conflit, mais il déstabilise également la sécurité du pays à l'origine de l'appui, et doit donc cesser immédiatement. Le Conseil de sécurité doit rester vigilant à cet égard.

Deuxièmement, nous accueillons favorablement le retrait du Sud-Kivu, en temps voulu, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et félicitons l'équipe de pays des Nations Unies de ses efforts pour adapter son soutien au processus de transition. Comme le confirme la feuille de route pour la transition au Sud-Kivu, une stabilité à long terme exige des efforts pertinents en matière de consolidation de la paix, notamment concernant la protection des civils et la sécurité, le renforcement de l'autorité de l'État et l'appui au programme de désarmement, démobilisation et réintégration. À cet égard, nous saluons vivement l'élaboration, par le Fonds des Nations Unies pour la population, d'un nouveau programme de promotion de la cohésion sociale et de lutte contre la violence locale au Sud-Kivu, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. La Corée a quasiment doublé sa contribution au Fonds, à 8 millions de dollars cette année, et elle entend continuer d'appuyer ses activités. Dans le même temps, compte tenu de l'intensification du conflit au Nord-Kivu et de ses retombées au Sud-Kivu, il est primordial de préserver les réalisations de la MONUSCO. Les futurs plans de désengagement doivent être envisagés avec prudence, en vue d'un retrait progressif, responsable et durable de la MONUSCO, tout en consolidant la transition dans son ensemble.

Troisièmement, nous prenons note de la lettre du Secrétaire général (S/2024/519) au Conseil de sécurité, qui énonce des options pour un appui de la MONUSCO et de l'ONU aux forces régionales en République démocratique du Congo. Les processus de paix régionaux sont cruciaux pour la désescalade et un règlement pacifique du conflit. Les forces régionales telles que la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, déployées dans le cadre de ces processus régionaux, pourraient servir à créer les conditions propices à une solution politique. Toutefois, tout soutien de l'ONU aux forces régionales doit être strictement conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Les forces régionales doivent également veiller aux normes de

conduite, de discipline et de transparence les plus strictes, inscrites dans un cadre réglementaire robuste.

Quatrièmement, la situation catastrophique sur les plans de l'humanitaire et des droits humains appelle une attention urgente. Avec 7,3 millions de déplacés, la République démocratique du Congo est une des crises de déplacement les plus graves au monde. Les atteintes aux droits humains, notamment les représailles ethniques, ainsi que la multiplication des violations graves contre les enfants et des violences fondées sur le genre, qui renouent avec les pires statistiques, ne font qu'envenimer les souffrances des civils innocents. Nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et le droit des droits humains et à garantir un accès humanitaire sans entrave. La Corée entend apporter une contribution de taille cette année pour remédier au déficit de financement de l'aide humanitaire en République démocratique du Congo.

Pour terminer, la République de Corée renouvelle son appui indéfectible à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, à la MONUSCO et aux organisations régionales tandis qu'elles s'efforcent d'apporter une paix et une stabilité durables à la République démocratique du Congo.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, de son exposé. Je salue la participation, aujourd'hui, des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Les attaques menées en mai, à Kinshasa, contre le palais présidentiel de la République démocratique du Congo et la résidence de l'ancien Vice-Premier Ministre pour l'économie nous préoccupent vivement. Nous condamnons fermement ces actes, dont les auteurs devront répondre.

Nous sommes également inquiets des affrontements observés actuellement, qui font de nombreuses victimes, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo. L'effroyable bombardement de camps de déplacés, au cours du même mois, est une conséquence de plus des combats violents qui continuent d'opposer le Mouvement du 23 mars (M23), les Forces armées de la République démocratique du Congo et d'autres groupes armés. Nous condamnons énergiquement ces attaques. Les victimes, dont des femmes et des enfants, sont dans une situation des plus vulnérables puisqu'elles s'étaient réfugiées dans ces camps après avoir fui les violations et abus de leurs droits humains. L'offensive renforcée des groupes armés,

notamment le M23, a des effets dévastateurs sur la vie des populations locales et elle menace la sécurité humaine. Ils doivent immédiatement cesser les hostilités et déposer les armes. Dans ce contexte, le Japon se félicite de l'accord récemment conclu sur une trêve de deux semaines. Nous espérons sincèrement qu'il sera pleinement mis en œuvre.

Le bombardement par le M23 démontre une fois de plus la présence d'armes lourdes à proximité de la population civile. Les feux croisés dans les environs rendent l'accès humanitaire aux camps de déplacés impossible, et les personnes dans le besoin sont exposées à un risque accru de maltraitance, notamment de violence sexuelle. Des mesures doivent être prises pour éviter d'autres attaques faisant des victimes civiles. Nous rappelons qu'il est de la plus haute importance de respecter les droits humains et les obligations applicables du droit international humanitaire.

Les grandes quantités signalées d'armes sophistiquées apportées de l'extérieur et la présence de contingents étrangers déguisés demeurent profondément préoccupantes. L'appui dont bénéficient le M23 et tout autre groupe armé, quel que soit l'État qui le fournit et sous quelque forme que ce soit, doit cesser immédiatement. La poursuite de cet appui est en train de mener la région au bord d'un conflit total. Il est essentiel de préserver la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Nous continuons d'appuyer les initiatives actuellement menées aux niveaux national et régional pour surmonter les divergences, réduire les tensions entre les parties prenantes et rechercher des solutions durables au moyen d'un dialogue inclusif. L'accord de cessation des hostilités entre plusieurs groupes armés en Ituri, conclu sous l'égide du Gouvernement, doit être renforcé par des mesures de sécurité et de confiance, notamment la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

L'Angola joue un rôle louable dans la médiation entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Le processus de Luanda doit être respecté par toutes les parties de manière sincère, et nous appelons à éviter toute action susceptible de le faire échouer. La Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo s'efforce de contribuer à la création d'un environnement propice à la mise en œuvre d'initiatives régionales. Toute assistance éventuelle de l'ONU à la Mission de la SADC doit être fournie dans le respect scrupuleux de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, tel que

souligné dans la lettre du Secrétaire général (S/2024/519) sur les options possibles.

Nous avons reçu le rapport conjoint sur la première phase du désengagement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Un retrait progressif, responsable et durable passe par le déploiement synchronisé d'un nombre suffisant de forces de sécurité nationales pour assurer la protection des civils. Nous continuons d'encourager la République démocratique du Congo à promouvoir une réforme du secteur de la sécurité menée par le pays, avec les mesures budgétaires nécessaires, sous la direction du Gouvernement nouvellement formé. Le Japon continue d'appuyer les efforts du Gouvernement pour développer la police de proximité grâce à des programmes de renforcement des capacités et des institutions visant à promouvoir l'état de droit. Il continuera à travailler avec tous les partenaires pour instaurer une paix et une stabilité durables dans la région.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^{me} Bintou Keita, de son exposé, y inclus le slam touchant des jeunes, ainsi que de tout le travail accompli par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je salue la présence des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à cette séance. Je félicite également la République démocratique du Congo, comme mes collègues, pour la formation de son nouveau gouvernement, y compris la nomination de la première femme Première Ministre du pays.

Alors que le désengagement de la MONUSCO du Sud-Kivu s'est achevé et que les conditions sécuritaires dans l'est restent instables, la République démocratique du Congo se trouve à un carrefour décisif pour le rétablissement durable de la paix sur son territoire. Afin d'apaiser les tensions et d'assurer la protection des civils, trois aspects nous semblent particulièrement importants.

Premièrement, seule une solution politique, fondée sur le dialogue et le respect mutuel, peut conduire à une paix et une sécurité durables dans la région. Comme mentionné aujourd'hui par la Représentante spéciale, l'intensification des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda représente un risque réel d'escalade régionale et d'aggravation du conflit. Dans ce cadre, nous saluons les initiatives politiques en cours et encourageons les Présidents Tshisekedi Tshilombo et Kagame à se réunir au plus vite pour engager un

dialogue sincère et constructif. Nous saluons les efforts des États-Unis ayant mené à une trêve humanitaire dans l'est, et espérons que celle-ci débouchera sur un cessez-le-feu permanent.

Par ailleurs, pour rétablir la confiance, il est crucial que tous les États de la région respectent leurs engagements. À cet égard, la progression continue de la Force de défense rwandaise et du Mouvement du 23 mars (M23) dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment la récente occupation de plusieurs localités du territoire de Lubero, est inacceptable. Cette avancée constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous appelons instamment le Rwanda à cesser tout soutien au M23 et à se retirer du territoire congolais. De même, nous appelons les Forces armées de la République démocratique du Congo à tenir leurs engagements et à cesser leur soutien aux Forces démocratiques de libération du Rwanda.

Deuxièmement, aucun dialogue de paix durable ne pourra aboutir si les parties continuent à violer le droit international. La Suisse reste préoccupée par l'augmentation des attaques contre les civils, des recrutements d'enfants et des violences sexuelles liées au conflit dans toutes les zones affectées par le conflit. Les parties doivent prendre des mesures concrètes pour protéger la population civile. Conformément au droit international humanitaire, les parties doivent notamment éviter de placer des objets militaires à l'intérieur ou à proximité de zones fortement peuplées. Les civils et les sites de déplacés ne doivent jamais être pris pour cible. De plus, nous condamnons sans équivoque toutes les attaques contre la MONUSCO et contre le personnel humanitaire. En effet, les parties au conflit ont l'obligation de respecter et de protéger le personnel humanitaire et onusien, y compris le personnel local, comme le rappelle la résolution 2730 (2024), adoptée au mois de mai à l'initiative de mon pays.

Troisièmement, alors que la MONUSCO a achevé son retrait du Sud-Kivu, nous sommes préoccupés par les défis sécuritaires qui perdurent après le désengagement. La Suisse encourage la République démocratique du Congo à prendre le relais et à veiller à ce que les vides sécuritaires soient comblés, notamment par le déploiement des forces de sécurité. Par ailleurs, il est essentiel que ces défis en matière de protection soient pris en compte lors des prochaines étapes du désengagement.

Enfin, tout soutien de la MONUSCO aux forces régionales devrait être entrepris en gardant à l'esprit que la paix et la sécurité ne peuvent être atteints que par des

solutions politiques durables. Il doit être conditionné à une application robuste du principe de diligence voulue en matière de droits de l'homme et à un soutien pour assurer l'adhésion au cadre de conformité de l'Union africaine, conformément à la résolution 2717 (2023). D'un point de vue opérationnel, tout soutien doit s'accompagner d'une approche centrée sur la protection des civils et d'une coordination et d'un partage d'informations solides.

La Suisse continue de s'engager en faveur d'une solution politique à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous réaffirmons notre disponibilité à soutenir les efforts diplomatiques et les discussions de paix. Nous appelons les membres du Conseil à parler d'une seule voix pour que ces efforts se concrétisent et mènent à une désescalade du conflit.

La Présidente (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Fédération de Russie.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^{me} Bintou Keita, de son exposé. Nous saluons la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, liée à la reprise de l'offensive par les milices du Mouvement du 23 mars et à l'activité accrue d'autres groupes armés illégaux dans ce contexte.

Nous sommes contraints de rappeler que la poursuite du conflit militaire au Nord-Kivu est la cause principale de la détérioration de la situation humanitaire. Le nombre de déplacés en République démocratique du Congo approche actuellement les 7,5 millions. L'emploi et le déploiement d'armes lourdes à proximité de biens de caractère civil ont entraîné une aggravation des souffrances des civils et une augmentation considérable du nombre de tués et de blessés. Le bombardement des zones peuplées et des camps de déplacés doit cesser. De même, nous sommes très préoccupés par l'emploi de systèmes d'armes sophistiqués dans la zone des hostilités.

Il faut empêcher que la situation ne se dégrade davantage, ce qui serait lourd de conséquences pour la région des Grands Lacs tout entière. Les problèmes dans l'est de la République démocratique du Congo sont très ancrés et exigent des réponses équilibrées et de long terme qui tiennent compte des intérêts fondamentaux de toutes les parties concernées. Nous sommes convaincus que seules des solutions politiques permettront de réunir

les conditions d'une stabilisation durable. Nous appelons à cesser les hostilités et à mettre en œuvre l'intégralité des accords conclus dans le cadre du processus de Luanda. Cela doit être facilité par une intensification des efforts diplomatiques régionaux et de la médiation entre Kinshasa et Kigali. De toute évidence, ce processus ne pourra avancer que si les institutions d'État cessent leurs contacts avec les groupes armés illégaux.

Au Conseil de sécurité, nous entendons souvent dire qu'un conflit peut être « oublié » en raison d'une escalade dans d'autres régions du monde. La crise en République démocratique du Congo, une des plus anciennes au monde, s'accompagne d'une chronologie meurtrière et d'un bilan humain sans précédent. Malheureusement, à ce jour, les efforts diplomatiques n'ont eu que des résultats limités. Nous appelons les pays ayant des intérêts politiques et économiques dans la région, et une influence sur les principaux acteurs, à accorder la priorité aux intérêts du peuple de la République démocratique du Congo. L'ingérence extérieure dans les affaires de la République démocratique du Congo, aux effets destructeurs, est inacceptable. Nous sommes également convaincus que bien des choses dépendront de l'efficacité des mesures prises par Kinshasa pour stabiliser le pays, accroître la responsabilisation du secteur de la sécurité, renforcer l'autorité de l'État dans toutes les régions et régler les conflits intercommunautaires en engageant un dialogue interethnique sans exclusive.

Nous appuyons les efforts de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et ses dirigeants. La présence de la Mission dans la zone de conflit est un facteur de stabilisation important. Nous sommes toutefois conscients que des contraintes historiques et politiques naturelles pèsent sur son action. Nous encourageons à tirer au plus tôt, et de la manière la plus impartiale possible, les enseignements de ses réussites et de ses échecs. Nous condamnons catégoriquement les attaques et les actes violents visant les Casques bleus.

Nous prenons acte du fait que la MONUSCO a achevé son retrait du Sud-Kivu. Il s'agit d'une étape extrêmement importante pour la Mission et pour toutes les années d'efforts de maintien de la paix en République démocratique du Congo, sous les auspices de l'ONU. L'expérience engrangée durant cette phase doit servir aux phases ultérieures.

Dans le cadre de l'élaboration des prochaines étapes du retrait de la MONUSCO du territoire national, il faut tenir compte de l'évolution de la situation sur le

terrain et agir avec souplesse, de manière progressive et responsable. Il ne faut pas laisser se développer un vide sécuritaire. Dans le même temps, il est indispensable de rester déterminé à mettre en œuvre les décisions de principe adoptées par le Conseil de sécurité.

Nous saluons l'appui pratique que la Communauté de développement de l'Afrique australe apporte à Kinshasa pour surmonter la crise. Il importe de veiller à une bonne coordination avec la MONUSCO et de définir des modalités efficaces de travail conjoint. Nous remercions le Secrétariat d'avoir énoncé des options concernant les paramètres de l'assistance que la Mission pourrait apporter aux forces régionales. Nous demandons instamment à nos collègues d'envisager la possibilité d'un appui accru à la mission déployée par la SADC dans le cadre des efforts de la région pour stabiliser la situation.

Membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie continuera de contribuer au règlement de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous appuyons l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : C'est un honneur, Madame la Présidente, de prendre la parole devant le Conseil sous votre présidence. Je tiens à féliciter votre délégation pour la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil. Je remercie également le Représentant permanent de la République de Corée pour sa présidence efficace le mois passé. Je souhaite exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. António Guterres, et à M^{me} Bintou Keita, sa Représentante spéciale, pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix en République démocratique du Congo et leur engagement dans le retrait négocié de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), dont la première phase a été réalisée avec succès. Nous rendons hommage aux soldats de la paix pour leur dévouement et leur sacrifice au service des idéaux des Nations Unies. Nous remercions les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour leur solidarité manifestée à travers le déploiement de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo, en soutien aux Forces armées congolaises et à la MONUSCO, et honorons la mémoire des soldats de la

Mission de la SADC tombés au champ d'honneur. Leur sacrifice ne sera pas vain. Enfin, nous saluons l'initiative des États-Unis d'Amérique, qui a mené à une trêve humanitaire offrant un répit aux populations civiles touchées de plein fouet par l'agression rwandaise.

Le Conseil examine le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo (S/2024/482) et la lettre sur les options de soutien à la Mission de la SADC en République démocratique du Congo (S/2024/519), tels que présentés ce matin par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo. Le rapport conjoint République démocratique du Congo-MONUSCO, sur la première phase du désengagement de la MONUSCO, y compris la feuille de route pour le désengagement au Sud-Kivu et le plan d'appui des Nations Unies pour la transition au Sud-Kivu, doit également être pris en compte.

On me permettra de présenter l'approche de mon gouvernement concernant le soutien des Nations Unies à la Mission de la SADC et le désengagement de la MONUSCO avant de discuter du rapport du Secrétaire général sur la situation en République démocratique du Congo.

Au chapitre du soutien à la Mission de la SADC, il est important de souligner que, conformément au mandat donné par le Conseil au Secrétaire général, mon gouvernement lui a écrit le 13 avril, en appui à la lettre de la SADC du 30 mars, pour solliciter le soutien des Nations Unies à la Mission de la SADC. Ce soutien inclut des moyens aériens, des transports terrestres, des infrastructures, la remise des installations de la MONUSCO lors de son retrait, des ressources financières pour compléter le budget de la Mission de la SADC pour l'achat de drones et de transports aériens stratégiques, ainsi que des plateformes de collecte d'informations et de renseignement. Il convient de rappeler que cette demande de soutien logistique et de collaboration entre la MONUSCO et les forces régionales, particulièrement celles de la SADEC, n'est pas une première. Grâce à cette collaboration, à la demande de notre gouvernement, la MONUSCO avait mis en place la brigade d'intervention rapide, qui avait réussi à défaire le Mouvement du 23 mars (M23), soutenu jadis par le Rwanda, en 2012.

Nous avons pris connaissance de la correspondance du Secrétaire général proposant trois options d'appui à la Mission de la SADC et l'en remercions vivement. À ce propos, faute de mieux, mon gouvernement souscrit en faveur de l'option 2, consacrant une utilisation limitée

des moyens logistiques et des capacités militaires de la MONUSCO, en espérant que ce dispositif permettra à la Mission de la SADC de couvrir les besoins de son mandat logistique et opérationnel. C'est ici que ma délégation en appelle à la bonne conscience des membres du Conseil de sécurité, afin qu'ils fassent preuve de réalisme et tiennent compte des statistiques écœurantes de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo, qui dure depuis bientôt trois décennies, avec un bilan humain de plusieurs millions de morts et une situation humanitaire catastrophique de plus de 7,2 millions de déplacés internes.

En ce qui concerne le désengagement de la MONUSCO, le Gouvernement de la République démocratique du Congo adhère à la note de désengagement, cosignée le 21 novembre 2023 avec la MONUSCO, à la demande du Conseil de sécurité, pour un retrait accéléré, progressif, ordonné et responsable de la Mission de la République démocratique du Congo. La note, validée par la résolution 2717 (2023) du 19 décembre 2023, prévoit le départ de la MONUSCO en trois phases.

Ma délégation salue l'achèvement de la première phase, le 25 juin 2024, lors d'une cérémonie présidée par la Première Ministre Judith Suminwa Tuluka, avec le départ de la MONUSCO du Sud-Kivu et la fermeture des bureaux et installations de la Mission dans cette province. Ce désengagement a été possible grâce à la collaboration entre le Gouvernement et la MONUSCO, malgré certains défis logistiques et sécuritaires.

Les deux autres phases concernent respectivement le Nord-Kivu, pour la phase 2, et l'Ituri, pour la phase 3. Pour l'instant, la priorité du Gouvernement est de consolider et renforcer l'autorité de l'État dans le Sud-Kivu pour prévenir tout vide sécuritaire, selon la feuille de route de l'équipe provinciale intégrée de transition. L'heure est donc à la transition, période pendant laquelle le Gouvernement assumera pleinement les activités autrefois exercées par la MONUSCO, avec l'appui des agences, fonds et programmes des Nations Unies. Ces activités sont budgétisées dans la feuille de route provinciale, dont la mise en œuvre devait débuter le 1^{er} juillet 2024. Toutefois, en raison de l'agression continue du Rwanda dans le Nord-Kivu, la phase de retrait suivante – la phase 2 – sera abordée lorsque les conditions le permettront, après des évaluations continues.

Le rapport du Secrétaire général reste dominé par la poursuite des attaques de la Force de défense rwandaise (RDF) et du M23 contre les camps de déplacés internes et leur expansion territoriale militaire agressive et continue. Ce qui est indiqué dans les paragraphes 91 et 92 du rapport

du Secrétaire général, comme en témoignent également les récents affrontements violents autour de la ville de Kanyabayonga, dans les territoires de Lubero, dans la province du Nord-Kivu.

C'est la suite logique des faits rapportés par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo qui affirme, dans les récentes conclusions de son rapport sur la République démocratique du Congo (S/2024/432), que 3 000 à 4 000 soldats de la RDF opèrent actuellement dans les territoires de Nyiragongo, Rutshuru et Masisi. Ces troupes appartiennent à diverses divisions de la RDF, notamment les 2^e et 3^e divisions, commandées par le général de division Eugène Nkubito, et les forces spéciales de la RDF, commandées par le lieutenant-colonel Augustin Ryarasa Migabo. Ceci est consigné aux paragraphes 42 et 43 du rapport du Groupe d'experts.

Le Groupe d'experts a documenté le déploiement de technologies et du matériel militaires de pointe par la RDF, y compris des lance-roquettes de 120 mm, des obus de mortier et des conteneurs de missiles antichars. On peut lire cela au paragraphe 46 du rapport du Groupe d'experts. Pourtant, peu avant de prendre connaissance de ce rapport, mon gouvernement avait attiré l'attention du Conseil sur l'aggravation de la situation sécuritaire et humanitaire, caractérisée notamment par les bombardements de camps de déplacés de guerre dans l'est de la République démocratique du Congo, qui ont fait un grand nombre de victimes, en majorité des femmes et des enfants. C'est le cas notamment des bombardements aveugles et délibérés perpétrés par les troupes de l'armée rwandaise et leurs supplétifs du M23 le 2 février 2024 contre le camp de déplacés de Nzali et de la tragédie vécue le 3 mai 2024 par les populations congolaises vivant dans les camps de déplacés de guerre de Mugunga au Nord-Kivu.

Ces attaques ont été suffisamment documentées et portées à la connaissance du Conseil de sécurité à maintes reprises, aussi bien par mon gouvernement que par les rapports successifs du Groupe d'experts de l'ONU sur la situation sécuritaire en République démocratique du Congo. Mon gouvernement a même demandé au Conseil, dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 8 mai 2024, de convoquer une réunion publique à cet effet et d'exiger du Rwanda le retrait sans conditions de ses troupes du territoire de la République démocratique du Congo ainsi que la cessation de tout soutien au M23, sous peine de sanctions individuelles et collectives.

Bien que régulièrement saisi de cette demande, le Conseil est demeuré silencieux du début à la fin du mois de mai 2024, pour des raisons qui échappent encore à

l'entendement de ma délégation. Ce silence a malheureusement contribué à encourager le Rwanda et ses supplétifs du M23 à poursuivre son entreprise de déstabilisation de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs, aggravant une situation humanitaire déjà chaotique. À ce propos, on peut lire au paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général que les épidémies de choléra, de rougeole et de variole ont continué d'aggraver une situation humanitaire déjà complexe. Mon gouvernement reste néanmoins confiant que le Conseil saisira la présente opportunité pour prendre des mesures appropriées face à la dure épreuve que subissent nos concitoyens, contraints à l'errance perpétuelle.

Parce qu'il n'est jamais trop tard pour mieux faire, ma délégation invite le Conseil à faire avec elle les constats ci-après.

Premièrement, les attaques ci-haut décrites, qui ont été dénoncées par le Secrétaire général, les groupes d'experts des Nations Unies et mon gouvernement, constituent une énième violation flagrante de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, de sa souveraineté et de son indépendance politique ainsi que de la feuille de route de Luanda.

Deuxièmement, le déploiement de soldats rwandais sur le territoire congolais, sans invitation ni consentement de l'État congolais, ainsi que l'alliance du Rwanda avec le groupe terroriste M23, pour déstabiliser mon pays, constituent de graves violations de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Union africaine ainsi que de la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale, du 14 décembre 1974. Cette résolution définit l'acte d'agression comme l'emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies.

Troisièmement, il semble que le Rwanda soit assuré de l'impunité et bénéficie d'un blanc-seing, grâce à sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme l'un des pays fournisseurs de contingents, et renforcé par la bienveillance du Conseil de sécurité à son égard. Depuis 2022, les forces rwandaises et le M23 ont attaqué à plusieurs reprises des positions de la MONUSCO et de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo, ainsi que des hélicoptères, entraînant la mort de quelques Casques bleus, y compris des soldats de la paix originaires de certains États membres du Conseil. Ces attaques constituent des crimes de guerre.

Le Conseil de sécurité doit agir car les autorités rwandaises ne respectent aucun engagement pris, déstabilisent l'État congolais et défient les organisations internationales et régionales, lançant même, dans les médias internationaux, un appel public au soutien au M23, un groupe armé terroriste made in Rwanda, pour tuer les Congolais et renverser l'ordre institutionnel en République démocratique du Congo, sans que le Conseil de sécurité ne bronche.

Il faut reconnaître que la cessation des hostilités et la désescalade tant souhaitées ne seront pas possibles tant que le Rwanda et ses alliés du M23 continueront à attiser le feu et que les dirigeants rwandais ne respecteront pas leurs engagements dans le cadre du processus de Luanda. La République démocratique du Congo défendra son intégrité territoriale, sa souveraineté et sa sécurité et la sécurité de ses populations à tout prix, tout en restant ouverte à un règlement politique du conflit avec le Rwanda par la voie diplomatique. Cependant, cette voie ne sera crédible que si les troupes rwandaises se retirent effectivement du territoire congolais pour permettre un dialogue franc et constructif.

Mon gouvernement appelle donc le Conseil de sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationales, à prendre pleinement conscience du danger que représente le comportement actuel des autorités rwandaises et à assumer sa responsabilité en adoptant toutes les mesures préventives nécessaires pour mettre fin à une détérioration continue de cette situation, qui menace toute la région.

Compte tenu de ce qui précède, et afin de contribuer à une solution durable de la crise sécuritaire dans l'est de notre pays par la voie diplomatique et de favoriser la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs, le Gouvernement de la République démocratique du Congo demande au Conseil de sécurité de :

Premièrement, demander au Secrétaire général et à la MONUSCO d'accorder un soutien logistique et opérationnel substantiel à la Mission de la SADC en République démocratique du Congo afin de lui permettre de s'acquitter du mandat que lui ont confié les chefs d'État et de gouvernement de la SADC ;

Deuxièmement, définir un régime de sanctions applicable au Rwanda et à ses dirigeants ;

Troisièmement, sanctionner l'État rwandais, ses dirigeants et toute personne morale ou physique impliqués dans cette agression, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations graves des droits de

l'homme commises par la Force de défense rwandaise et le M23 sur le territoire congolais ;

Quatrièmement, exiger officiellement le retrait sans condition des troupes rwandaises de la République démocratique du Congo, sous peine de sanctions individuelles et collectives ;

Cinquièmement, suspendre toute participation des troupes du Rwanda aux opérations de paix des Nations Unies et décréter un embargo sur les armes contre lui jusqu'à l'arrêt de son soutien au M23 et au retrait total de son armée du territoire de la République démocratique du Congo ;

Sixièmement, enfin, dénoncer et sanctionner l'implication des autorités rwandaises dans l'exploitation illégale des ressources naturelles, minières et agricoles de la République démocratique du Congo.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Rwamucyo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion, Madame la Présidente, pour vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général Bintou Keita de son exposé, ainsi que les membres du Conseil de leurs déclarations.

Avant d'aborder le contenu du rapport (S/2024/482), je voudrais fournir au Conseil un contexte historique sur les causes profondes de la crise actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo. La présence en République démocratique du Congo de populations d'origine rwandaise, parlant le kinyarwanda, qui est notre langue nationale, date d'avant l'ère coloniale. Après des décennies de politiques du « diviser pour mieux régner », associées à la stigmatisation de ces populations qui étaient considérées comme des étrangers à la fois par les autorités post-indépendance et par la puissance coloniale, il y a eu plusieurs tentatives de les priver de leurs droits fondamentaux à la citoyenneté, à la sécurité et à la protection.

Cette situation complexe s'est aggravée en 1994 lorsque l'est de la République démocratique du Congo a connu un afflux massif de personnes traversant la frontière, parmi lesquelles se trouvaient les auteurs du génocide perpétré cette même année contre les Tutsis au Rwanda. En conséquence, des centaines de milliers de Tutsis congolais ont été persécutés et chassés de leurs foyers. Ils sont aujourd'hui réfugiés dans toute la région et n'ont qu'un seul souhait : rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité.

Compte tenu du contexte historique du conflit et de ses causes profondes, il est clair que ni une solution militaire ni la désignation du Rwanda comme bouc émissaire n'apporteront une solution durable à la crise. En 2013, une tentative de mettre fin au conflit par des moyens armés n'a pas duré longtemps, nous laissant à nouveau confrontés aux mêmes problèmes. Nous ne pouvons pas répéter le même processus et espérer des résultats différents.

Les lacunes en matière de sécurité et de gouvernance en République démocratique du Congo ont entraîné la prolifération de groupes armés illégaux. Nous comptons plus de 250 groupes armés, au premier rang desquels les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), mais aussi les Forces démocratiques alliées (ADF), liées à Daech, et divers groupes de Mai-Mai et de voyous violents obéissant à des motivations ethniques, qui parcourent l'est de la République démocratique du Congo et sèment le chaos et la pagaille. Malgré de nombreuses initiatives visant à régler le problème, le manque de volonté politique de s'attaquer aux causes profondes du conflit, de la part des autorités de la République démocratique du Congo, a conduit à la situation humanitaire et de sécurité préoccupante que nous connaissons aujourd'hui.

Le rapport à mi-parcours souligne l'importance de l'appropriation du processus de paix par toutes les parties. Jusqu'à présent, la communauté internationale et la République démocratique du Congo n'ont pas réussi à garantir la protection des citoyens congolais, en particulier des populations tutsies congolaises qui sont victimes d'un nettoyage ethnique par les groupes armés faisant partie de la coalition soutenue par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Le rapport met également en évidence des attaques prenant pour cible des civils innocents. Le Rwanda saisit cette occasion pour rappeler sa ferme condamnation de ces attaques, y compris celles contre les camps de déplacés, qui ont été mis en grand danger par la présence d'armes lourdes dans leur voisinage, comme l'ont documenté des organisations internationales telles que Médecins sans frontières. Le Rwanda condamne également les attaques qui ont coûté la vie à des soldats de la paix. Ces événements sont très préoccupants.

Je tiens à préciser que le Rwanda ne s'est jamais opposé à la présence de forces multinationales dans l'est de la République démocratique du Congo. Au contraire, le Rwanda a appuyé les efforts de la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Cependant, il est important de rappeler que ces efforts ont été sapés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo,

car ils n'ont pas été jugés suffisamment offensifs, bien qu'ils aient permis d'obtenir des résultats très positifs, notamment le retrait du Mouvement du 23 mars de plus de 70 % du territoire qu'il occupait et le cessez-le-feu entre les parties belligérantes.

Afin d'obtenir une force plus offensive, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a demandé aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) d'intervenir. Dans cette optique, il est facile de conclure que la Mission de la SADC en République démocratique du Congo est loin d'être neutre. En fait, elle s'est même alliée à des groupes armés illégaux obéissant à des motivations ethniques comme les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), agissant sous le couvert des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Il est bien connu que les FARDC sont intégrées aux FDLR et leur fournissent un soutien militaire, financier et autre.

Cet appui aux FDLR constitue une grave menace pour la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Rwanda. Les FDLR constituent une menace pour le Rwanda et la région des Grands Lacs dans son ensemble en raison de leur capacité de nuisance renouvelée grâce au soutien qu'elles reçoivent des plus hautes autorités de la République démocratique du Congo, qui ont même déclaré leur intention de provoquer un changement de régime au Rwanda. Les FDLR représentent également une grande menace pour la stabilité régionale en raison de leur dangereuse idéologie génocidaire, un cancer qui s'est profondément enraciné dans la population congolaise et qui a abouti à l'actuel nettoyage ethnique et aux discours de haine contre les Tutsis congolais que la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, les États Membres et les membres du Conseil ainsi que de nombreux autres observateurs ont dénoncés. Cela doit être pris au sérieux.

Dans ce contexte, il est inquiétant que le Conseil de sécurité envisage de soutenir cette force dans le cadre de la résolution 2717 (2023). Le Rwanda demande à l'ONU d'examiner minutieusement la Mission de la SADC en République démocratique du Congo et de vérifier si l'appui demandé est conforme à sa politique de diligence voulue en matière de droits humains. Cela a été mentionné à plusieurs reprises au sein du Conseil. Il est du devoir du Conseil de veiller à ce que les contributions des États Membres ne se retrouvent pas entre les mains de groupes armés illégaux, et encore moins d'un groupe terroriste faisant l'objet de sanctions de l'ONU comme les FDLR. Je demande donc aux membres du Conseil de reconsidérer

leur position et de ne pas devenir les complices de forces génocidaires ni d'entacher leur réputation en s'associant à leurs crimes. Comme les membres du Conseil le savent, les FDLR ont commis des crimes odieux dans toute la République démocratique du Congo, et tout appui à une force intégrée aux FDLR porterait atteinte à l'ONU et à ses actions.

Je terminerai en exprimant une fois de plus l'appui du Rwanda aux initiatives régionales, en particulier aux processus de paix de Nairobi et de Luanda. Le Rwanda lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle soutienne ces efforts régionaux, qui se concentrent sur des solutions politiques, y compris la nécessité d'instaurer un dialogue politique et de régler définitivement les problèmes des FDLR en désarmant, en démobilisant et en rapatriant leurs membres au Rwanda.

La Présidente (*parle en russe*) : Le représentant de la République démocratique du Congo a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : Je dois m'excuser d'avoir demandé la parole une fois de plus, mais il faut que les contre-vérités soient dénoncées, pour qu'elles ne puissent pas prendre le devant au sein du Conseil, qui est un organe très respectable de la communauté internationale.

L'argument tiré de la persécution des populations rwandophones en République démocratique du Congo est un argument fallacieux, parce que la République démocratique du Congo est bordée par neuf pays, et les populations de ces neuf pays se retrouvent à l'intérieur de la République démocratique du Congo et forment en fait la République démocratique du Congo. Donc, nous avons chez nous des Angolais, des Gabonais, des Centrafricains, des Sud-Soudanais, des Rwandais, des Burundais et des Zambiens. Tous les pays limitrophes, au nombre de neuf, ont leurs ressortissants en République démocratique du Congo, et vivent paisiblement avec les populations congolaises. Donc, il est absurde de croire qu'on ne s'en prendrait qu'aux populations rwandophones. Pour quelle raison ? Nous ne voyons vraiment pas de raison valable de nous en prendre aux populations rwandophones.

Deuxièmement, s'agissant des causes profondes du conflit, nous avons déjà parlé ici devant le Conseil. Il faut remonter à 1994, lorsque le génocide a eu lieu. Le génocide s'est déroulé au Rwanda entre les Rwandais. Les Hutus, qui constituent la majorité de la population du Rwanda, ont été accueillis par la République démocratique du Congo à la suite d'une opération militaire qui avait été autorisée par les Nations Unies. Ils se sont réfugiés dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils constituaient, selon le Rwanda, une menace à cette époque-là. La République démocratique du Congo a même accepté de mener des opérations conjointes avec l'armée rwandaise précisément pour s'attaquer aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), pour que le Rwanda ne dise pas qu'elles constituent une menace. Aujourd'hui, les rapports des organisations internationales établissent que c'est une force résiduelle, qui ne représente rien. Et je l'ai dit ici devant le Conseil, le Rwanda a déjà déclaré que les FDLR ne constituent pas une menace pour sa sécurité. Pourquoi continue-t-il à dire la même chose ?

Enfin, en ce qui concerne le soutien à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, nous pensons que c'est tout à fait normal que nous puissions demander ce soutien et que la Communauté de développement de l'Afrique australe puisse intervenir, parce que nous avons sur le territoire de notre pays un pays envahisseur. Le Conseil de sécurité est un Conseil de sécurité de l'ONU, qui sait qu'une intervention militaire de ce genre, une agression, doit être repoussée par la communauté internationale. C'est tout ce que nous demandons. Nous demandons tout simplement au Rwanda de rentrer chez lui pour que nous restions des voisins et pour que nous puissions discuter. Tant qu'ils sont sur le territoire congolais, la discussion sera difficile.

La Présidente (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.